

Déclaration du SNUipp-FSU au CTM du 20 juin 2012

Alors qu'une loi d'orientation sera soumise au débat parlementaire à l'automne, et que le temps de la concertation va s'ouvrir très prochainement, chacun connaît le défi que notre école doit relever : faire réussir tous les élèves afin de mettre fin aux sorties sans qualification tout en augmentant le taux de diplômés de l'enseignement supérieur. Pour cela, il s'agit de garantir que tous les élèves maîtrisent des compétences et des savoirs ambitieux.

Tout le monde peut s'accorder sur ces objectifs. La question majeure n'est pas là mais bien de comment y parvenir.

Notre système éducatif doit concrètement se transformer, les enseignants avoir les moyens d'agir contre un échec scolaire trop souvent corrélé à une origine sociale défavorisée. Tout ne bougera pas en un jour. On ne change pas l'école à grands coups de baguette magique ou en faisant table rase du passé. Pour faire avancer l'école, il faut s'appuyer sur l'expertise des enseignants. Il faut leur redonner de la confiance et de la reconnaissance afin qu'ils retrouvent la fierté de bien faire leur métier. De plus, les contours d'une nouvelle école doivent se dessiner dès maintenant, il faut définir des priorités claires et les inscrire dans la durée. Contenus d'enseignement, fonctionnement des écoles, organisations pédagogiques, formation des enseignants, conditions d'exercice du métier, relations avec les parents, reconnaissance professionnelle et salariale des enseignants ... Autant de sujets à revoir, autant de leviers à actionner !

La méthode pour conduire le changement sera aussi déterminante. Trop souvent, à tort, on a accusé l'école d'être impossible à bouger. La vérité c'est que trop souvent, l'école a été un objet de coups médiatiques, un grand nombre de ministres voulant absolument démontrer qu'ils sont dans l'action quitte à être dans l'injonction contradictoire. A force, tout cela désoriente enseignants et parents. Au final, tout cela produit de la déstabilisation et de l'immobilisme.

Nous souhaitons que ces leçons soient retenues pour l'avenir et les échéances importantes qui nous attendent : formation des enseignants, métier enseignant, organisation de l'école notamment avec la question des rythmes, les chantiers à venir sont importants, certains seront difficiles et complexes. Raison de plus pour que la méthode et les contenus des concertations se fassent de manière claire, et dans des espaces identifiés. D'ores et déjà, le SNUIPP-FSU réaffirme qu'un processus de discussion transparent et cadré par un calendrier et des points d'étape est effectivement incontournable pour la qualité et la sérénité du débat et des prises de décisions qui en découleraient. Chacun doit être acteur du débat sur l'école pour être ensuite acteur des évolutions.

La concertation, c'est aussi ce qui doit guider le travail concernant la répartition et l'implantation des mille postes pour la rentrée 2012. A ce titre, nous aurions aimé que les membres du CTM soient en possession des documents préparatoires ventilant cette répartition alors que les Recteurs diffusent depuis deux jours ces mêmes informations dans les départements.

Le SNUipp-FSU l'avait dit, le ministre l'a même reconnu : les mille postes supplémentaires ne suffiront pas à couvrir l'ensemble des besoins d'une école asphyxiée. Il est alors impératif que la répartition de cette bouffée d'air se fasse à partir de critères clairs et en toute transparence. Nous nous félicitons que cette première demande ait été entendue. Nous souhaitons maintenant que ces critères soient publiquement communiqués aux

recteurs afin que soit préparée la répartition des postes dans les départements, ainsi qu'aux DA-SEN, comme indicateurs pour leur implantation concrète. S'agissant de cette étape, le SNUipp-FSU demande que toutes les instances départementales se réunissent dans le courant du mois de juin, afin que les décisions soient prises en concertation avec les acteurs de terrain. Nous veillerons à ce que ce soit bien le cas partout en France.

Pour le SNUipp-FSU, l'implantation des postes supplémentaires doit cibler les ouvertures de classes en maternelle comme en élémentaire, les RASED, et les remplacements notamment pour permettre aux PES d'être remplacés au cours des premières semaines de la rentrée. Pour ce dernier point, nous souhaitons que des directives claires soient données aux Recteurs et aux DA-SEN pour que les PES soient encadrés et accompagnés par des formateurs lors des premières semaines.

Des premiers signes concrets sont attendus et nécessaire. Ils constituent un préalable pour s'engager dans la voie indispensable de la transformation de l'école.

Enfin, je voulais alerter le ministère sur la note de service n° 2012-091 du 31 mai 2012 publiée au BOEN n° 24 du 14 juin 2012 intitulée « élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration - année scolaire 2012-2013 - » et qui reprend, dans ses grandes lignes, celle de la précédente année scolaire.

Dans la partie relative à l'organisation du vote par correspondance, une nouveauté a été introduite : le vote sous triple enveloppe. Dans le libellé intégral reproduit ci-après, nous soulignons une disposition que nous jugeons à la fois inacceptable et inappropriée :

« L'électeur insère le bulletin de vote dans une première enveloppe (dite enveloppe n° 1), qu'il cache. Cette enveloppe ne doit porter aucune mention ni aucun signe distinctif. L'électeur place ensuite cette enveloppe n° 1 dans une seconde enveloppe (dite enveloppe n° 2), qu'il cache et sur laquelle il appose sa signature, inscrit lisiblement son nom, ses prénoms et la mention « élections de parents d'élèves... », si celle-ci n'est pas pré-remplie.

Enfin, l'électeur insère cette enveloppe n° 2 dans une troisième enveloppe (dite enveloppe n° 3 pré-imprimée et pré-affranchie), qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire.

L'enveloppe n° 3, qu'elle soit remise directement ou adressée par voie postale par l'électeur, doit parvenir au bureau de vote avant l'heure de la clôture du scrutin.

Les établissements scolaires sont néanmoins dans l'obligation de constituer un bureau de vote. »

Les directrices et directeurs d'écoles n'ont pas à supporter ces contraintes nouvelles d'impression et d'affranchissement. Par ailleurs, l'enveloppe n°3 pouvant être « remise directement (...) au bureau de vote avant l'heure de la clôture du scrutin » il ne nous semble pas judicieux de distribuer, avec le matériel de vote, des enveloppes affranchies qui, pour la plupart, ne seront pas utilisées.

Le SNUipp intervient auprès du ministère pour demander une réécriture de ce passage de la note de service.

